

Contrat de Licence de la Compagnie International

K-Sol Project Reader

Copyright c 2005-2010, K-Sol S.r.l. Tous les droits réservés

IMPORTANT - LIRE ATTENTIVEMENT : Ce contrat de Licence est un contrat légal entre le acquéreur (soit-il un individu ou bien une entité unique) et K-Sol S.r.l. Ce SOFTWARE PRODUCT concerne PROJECT READER software et toute documentation électronique. En installant, en copiant ou en tout cas en utilisant PROJECT READER, on accepte de se soumettre aux termes du contrat. Si l'on n'est pas d'accord avec les termes du contrat, K-Sol S.r.l. ne pourra pas fournir la licence PROJECT READER à l'acquéreur.

1. LE POSSESEUR DE LA LICENCE. Une Compagnie et toutes ses subsidiaires possédées au 100% toutes localisées dans le monde entier.

2. LICENCE INSTALLEE. PROJECT READER est installé dans un ordinateur quand il est installé dans une mémoire temporaire (i.e. RAM) ou dans une mémoire permanente (i.e. hard disk, CD-ROM, ou autre mécanisme de emmagasination) d'un ordinateur.

3. NOMBRE DES LICENCES. Le possesseur de la licence peut utiliser PROJECT READER n'importe où tant que le nombre total des licences installées ne dépasse pas le nombre des licences pour lesquelles on a payé K-SOL S.r.l. Cette condition ne sera pas appliquée pour installations Illimitées.

4. CONTROLE DES LICENCES INSTALLEES. Le possesseur de la licence doit accepter que PROJECT READER puisse utiliser silencieusement une connection internet pour enregistrer l'installation sur project Reader website. K-Sol S.r.l. garantit que les seules informations enregistrées sont : le nom de la Compagnie, le nombre sérial et la date (yyy-mm) de Project Reader. Cette condition ne sera pas appliquée pour installations Illimitées.

5. HORS CLASSE SOFTWARE. Dans un Site Licence., pour un but uniquement de protection, K-Sol S.r.l. inclura le nom de la Compagnie dans l'user interface de Project Reader et les pages d'ouverture et de fermeture des copies imprimées ; la sistemation du paquet demande à l'user d'insérer un mot clé. Le possesseur de la licence ne donnera le mot clé de lancement à personne, sauf aux employés de sa Compagnie.

6. COPYRIGHT. PROJECT READER appartient à K-Sol S.r.l. et il est protégé des lois internationales de copyright et du pacte de stipulation. Donc on peut utiliser PROJECT READER comme tous les autres matériaux qui ont les droits de copyright (e.g. un livre ou une enregistrement musicale) sauf qu'on peut faire une copie de PROJECT READER seulement pour backup ou pour un but de mise aux arhives et on peut transférer PROJECT READER dans un seul hard disk.

7. D'AUTRES RESTRICTIONS. Le possesseur de la licence ne peut pas louer, modifier, traduire, convertir, décomposer, désassembler ou créer des produits tirés de Project Reader. Le possesseur de la licence ne peut pas utiliser directement les composants de base suivants : dmgeneral.dll, dmdb.dll, kmspengine.dll, kgantt32.ocx, ksubc32.ocx. Le possesseur de la licence ne peut pas faire accéder Project Reader à d'autres applications du service provider, ou des travaux semblables . Le possesseur de la licence ne peut pas donner le Software et la documentation concernée à personne, sauf aux employés de sa Compagnie.

8. GARANTIE LIMITEE. K-Sol S.r.l. garantit que PROJECT READER donne des résultats essentiellement selon les fonctionnalités documentées.

9. PAS D'AUTRES GARANTIES. K-Sol S.r.l. nie toutes les autres garanties, soit elles expresses ou implicites, inclus les garanties de commercialité et d'adaptation concernant PROJECT READER, les fonctions documentées.

10. INDEMNITE. K Sol S.r.l. garantit que le transfert au possesseur de la licence et l'usage de PROJECT READER et la documentation concernante n'enfreindra pas les droits de propriété (brevets inclus, copyrights, marques de fabrique et secrets de commerce) de n'importe quelle autre entité. Dans le cas où on a une complainte de violation de ces droits K-Sol S.r.l. pourra remplacer ou modifier le Software à fin de le rendre inviolable, admettant que le possesseur de licence soit d'accord qu'un remplacement ou une modification peuvent atteindre des résultats considérables sur la version originale du Software. K-Sol S.r.l. ne indemniserà pas le possesseur de la licence pour tous les coûts, les frais, les dommages, les pertes auxquelles le possesseur de la licence peut encourir pour une faute de programmation attribuable à K-Sol S.r.l.

11. DELAI. Cette licence se terminera automatiquement si on ne respectera pas toutes les limitations qui sont décrites ci-dessus. En terminant on doit détruire toutes les copies du Software en forme électronique ou en d'autres formes et toutes les copies sur *backup tapes* ou d'autres *media*. A la terminaison de cette Licence pour n'importe quelle raison, pesonne ne pourra rétablir entièrement ou bien une seule partie des droits de Licence. Pour ce qui concerne l'abonnement de Site Licence, la licence se terminera automatiquement au délai du contrat d'abonnement.

12. ARBITRAGE. Médiation et arbitrage ont lieu à Padoue, Italie. La langue est l'anglais. C'est la loi italienne qui est appliquée.